

**PROCÉDURE D’AFFECTATION APRÈS LA TROISIÈME**

Rentrée scolaire : septembre 2024

Votre enfant est inscrit (e) au C.N.E.D.

**AFFECTATION OU MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

**l’affectation est une procédure informatisée**

* **La décision d’orientation sera prise par le CNED**

En fin d’année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**,

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation, un dossier constitué de **l’intégralité** des documents suivants :

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal.
* La décision d’orientation du CNED.
* Les relevés de notes 2023/2024.
* Pour les élèves mineurs : un extrait d’acte de naissance.
* Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d’identité.
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture récente d’électricité, d’eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom**.
* En cas de mutation : la copie de l’ordre de mutation.
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant mineur **ou** le cas échéant, l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité.

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

**Les résultats vous seront communiqués par téléphone et les notifications d’affectation seront transmises aux établissements**, **à partir du 26 juin 2024.**

[**saio@ac-guyane.fr**](mailto:saio@ac-guyane.fr)

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel

Site de Troubiran

BP 6011

97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62